



RÈGLEMENT

RADIANCE MUTUELLE

LUT BY NIGHT

07/11/2026

Ce règlement est susceptible d'être modifié jusqu'au jour de l'épreuve.

GÉNÉRALITÉS

Le **RADIANCE MUTUELLE LUT BY NIGHT** est une épreuve pédestre (course à pied) hors stade, organisée par l'association « Lyon Ultra Run », répondant à la réglementation des courses à pied hors stade.

L'organisation (Accueil, Retrait des Dossards, Départ/Arrivée, Village Partenaires) se situe au LUGDUNUM - Musée et théâtres romains - Rue de l'Antiquaille – 69005 Lyon.

Le RADIANCE MUTUELLE LYON URBAN TRAIL BY NIGHT est organisé le samedi 01 novembre 2026.

INSCRIPTIONS – DOSSARDS

FORMULES

Le Radiance Mutuelle LUT By Night propose 3 distances pour 4 formules :

- _ Chrono 30 Km – Solo
- _ Chrono 20 Km - Solo
- _ Chrono 10 Km - Solo
- _ Chrono 10 Km - Rando

INTERNET : Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet www.lutbynight.com

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Les personnes doivent impérativement faire parvenir avant le jeudi 5 novembre 2026 ou présenter sur place une photocopie de licence.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit le forfait « garantie annulation » et pour raison médicale (voir conditions dans la rubrique assurance annulation).

Tout engagement est personnel mais le transfert d'inscription est autorisé et se fait directement depuis le compte coureur du cédant. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

LIMITES D'ÂGE

Chrono 30KM : *Plus de 20 ans*

Chrono 20KM : *Plus de 20 ans*

Chrono 10KM : *Plus de 18 ans*

Rando 10KM : *Plus de 12 ans – Avec Autorisation Parentale*

DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 épingles au minimum. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et de votre carte retrait dossard et ce à titre individuel le :

Samedi 07 novembre 2026 de 13h00 à 20h00 - Prévoir de venir 1h avant l'heure de votre départ.

PROCÉDURE D'INVITATIONS

Les participants peuvent bénéficier d'une invitation (dossard gratuit) pour l'épreuve de son choix du Rdaiance Mutuelle LUT by Night en effectuant une demande auprès de l'organisation et en justifiant un index UTMB selon les critères suivants :

*- **Index UTMB : Supérieur à 800 pour les Hommes et Supérieur à 700 pour les Femmes ;***

Si le participant ne possède pas d'index UTMB valide, il peut envoyer son palmarès pour bénéficier d'une invitation (dossard gratuit) pour l'épreuve de son choix.

TARIFS INSCRIPTIONS INTERNET

	<u>Tarif #1 : Les dossards</u>	<u>Tarif #3 : Inscription sur place</u>
CHRONO 30 KM	50 €	55 €
CHRONO 20 KM	41 €	46 €
CHRONO 10 KM	29 €	34 €
RANDO 10 KM	24 €	39 €

GARANTIE ANNULATION & GARANTIE REPORT :

	<u>Annulation</u>	<u>Report</u>
CHRONO 30KM	5 €	4 €
CHRONO 20KM	4 €	3 €
CHRONO 10KM	3 €	2 €
RANDO 10KM	2 €	1 €

*Tous parcours confondus

**Dans la limite des dossards disponibles

Le prix d'inscription comprend : Le cadeau de bienvenue pour tous / Le chronométrage électronique (sauf pour la formule Rando)

ANNULATION / MODIFICATION / REPORT D'INSCRIPTION

GARANTIE ANNULATION COUREUR

Au moment de son inscription, tout participant peut souscrire à l'option « Garantie annulation ». Celle-ci garantit le remboursement des frais d'inscriptions (moins 5€ en frais de dossier, le montant des frais de transaction et le montant de la garantie annulation).

Ceci dans 2 cas :

1_Le participant est contraint d'annuler sa participation pour raison médicale.

Conditions : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied.

La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en langue française.

Condition d'indemnité : Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical, au plus tard le lundi 02/11/2026 cachet de la poste faisant foi à Extra Sports – Radiance Mutuelle LUT By Night – 107, rue Béchevelin - 69007 Lyon.

2_ Dans le cas où l'organisation devrait annuler ou reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, seules les personnes ayant souscrit à la « garantie annulation » pourront demander le remboursement total de leur inscription sur simple demande et sans justificatif. (moins 5€ en frais de dossier, le montant des frais de transaction et le montant de la garantie annulation) ou bien le report de leur inscription à la prochaine édition.

GARANTIE REPORT 2027

Toute personne ayant souscrit au moment de son inscription uniquement à la Garantie « Report 2027 » aura la possibilité de demander un report de son inscription à l'édition du Radiance Mutuelle Lyon Urban Trail by Night 2027.

Le report sera valable uniquement pour l'édition 2027 sur la même distance ou une distance inférieure. Demande à effectuer par mail à info@lyonurbantrail.com avant le lundi 2 novembre 2026 23h59.

MODIFICATION D'INSCRIPTION - CHANGEMENT D'ÉPREUVE

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage ou une randonnée aucun remboursement.
- D'une randonnée ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Aucune modification ne sera possible sur place le samedi 07 novembre 2026.

Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail au plus tard le mardi 3 novembre 2026 et dans la limite des dossards disponibles.

TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en passant par le site internet du Radiance Mutuelle LUT By Night dans la rubrique infos pratiques.

Il est obligatoire de suivre cette procédure si vous souhaitez transférer votre dossard.

Le transfert de dossard est possible jusqu'au mardi 27 octobre 2026. Aucun changement ne sera effectué sur place. Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. L'inscription se fait selon le tarif en cours majoré de 5€.

Remboursement : les frais de transaction et 5 euros en frais de remboursement seront retenus du remboursement.

Pour les personnes ayant reportés leur inscription, il n'y aura pas de remboursement, de report ou de transfert d'inscription possible.

ÉQUIPEMENTS

Matériel obligatoire (toutes distances)

Chaque participant doit être équipé d'une lampe frontale en état de fonctionnement, avec des piles ou une batterie chargée. Il doit également être en possession d'un téléphone portable chargé, sur lequel le numéro de l'organisation aura été préalablement enregistré. Enfin, chaque coureur devra disposer d'un gobelet personnel, aucun gobelet n'étant fourni sur les zones de ravitaillement.

Matériel spécifique selon la distance

Pour l'épreuve du 30 km, chaque participant devra disposer d'une réserve d'eau minimale de 0,5 litre. Il devra également être muni d'une couverture de survie.

Règles importantes

Il est strictement interdit d'abandonner tout ou partie du matériel obligatoire durant la course. En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit d'imposer du matériel obligatoire supplémentaire. L'absence d'un élément du matériel obligatoire pourra entraîner l'application d'une pénalité, voire une disqualification.

Les bâtons sont interdits sur l'ensemble des épreuves de course, sauf pour les participants engagés sur la randonnée où ils sont autorisés.

La présence d'animaux est strictement interdite sur l'ensemble du parcours.

CONSIGNE SACS / VESTIAIRES / DOUCHES

Vous aurez la possibilité de laisser un sac sur le lieu de départ/arrivée de l'épreuve et de le récupérer à votre arrivée.

Il n'y aura malheureusement pas de douche et de vestiaires.

PPS & LICENCES

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

POUR LES COUREURS LICENCIÉS

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2026-2027.

- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;

POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS ET LES COUREURS ÉTRANGERS :

Plus de certificat médical de non contre-indication, mais un passeport personnalisé santé.

La loi « Sport » du 2 mars 2022 a laissé à chaque fédération le libre choix du caractère obligatoire ou non de fournir un certificat médical pour participer aux compétitions sportives pour les non-licenciés et les coureurs étrangers.

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS) pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Tout participant majeur non licencié, pour son inscription à une épreuve chronométrée du Radiance Mutuelle LUT By Night devra se connecter, dans les 1 an précédant la compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Au terme du PPS, le participant pourra éditer son attestation de fin de Parcours, (n° temporaire) puis la fournir à l'organisation avant la course en complétant son dossier d'inscription en ligne.

CAS PARTICULIER DES COUREURS MINEURS

Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre du chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. L'attestation mineur est à compléter sur pps.athle.fr

PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

L'ensemble des parcours seront fermés à 00h30.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif à la cheville ou au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard et le bracelet électronique, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaux. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Le kilométrage est indiqué tous les kilomètres.

BARRIÈRES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Aucun participant ne sera chronométré après des barrières horaires indiquées sur le site internet de l'épreuve. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement).

« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT ».

RAVITAILLEMENTS

Radiance Mutuelle LUT By Night est une épreuve spécifique. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement.

Le Chrono 30 KM s'effectue en semi-autosuffisance ; 2 ravitaillements "solide/liquide"

Le Chrono 20 KM s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillement "solide/liquide"

Le Chrono 10 KM s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillement "solide/liquide"

RAVITAILLEMENT D'ARRIVÉE

Un ravitaillement d'arrivée sera mis en place à l'arrivée des courses.

RÉCOMPENSES

Chrono 30 KM : Lots pour les 3 premiers du scratch (Homme & Femme)

Chrono 20 KM : Lots pour les 3 premiers du scratch (Homme & Femme)

Chrono 10 KM : Lots pour les 3 premiers du scratch (Homme & Femme)

Pas de cumul des récompenses

Récompenses uniquement pour les classements Scratch (Homme & Femme) de chaque parcours.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

CLASSEMENTS ET DIPLÔMES

Pour tous les concurrents sur Internet. (www.lyonurbantrail.com)

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

SERVICE MÉDICAL

- 2 Médecins urgentistes
- 2 Infirmiers
- 2 VPSP (Véhicule de Premiers Secours à Personnes)
- 6 secouristes

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

UTILISATION D'IMAGE / CNIL / ENGAGEMENT CONTRACTUEL / ANNULATION COURSE

RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs «Radiance Mutuelle LUT By Night», ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité d'Extra-Sports qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont

susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse info@lutbynight.com, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Extra Sports – RADIANCE MUTUELLE LUT BY NIGHT - 107, rue Béchevelin - 69007 Lyon. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ANNULATION COURSE

L'organisation du Radiance Mutuelle LUT by Night se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

Les participants ayant souscrit à la "Garantie Annulation" pourront demander un remboursement de leur inscription selon les conditions indiquées dans le paragraphe "Garantie Annulation Coureur".

Les participants ayant souscrit à la Garantie "Report Inscription 2027" pourront reporter leur inscription à l'année suivante.

Pour les personnes ne souhaitant ni souscrire à la Garantie Annulation, ni à la Garantie Report, ils ne pourront prétendre à aucun remboursement. Toutefois, dans le cas où l'organisation soit contrainte de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, le participant se verrait automatiquement reporté un pourcentage variable de son inscription pour l'année suivante.

Ce pourcentage sera déterminé en fonction de la date à laquelle pourrait être prise la décision du report :

_ Annulation ou report moins de 6 mois avant événement : 80 % du montant de l'inscription crédité ;

_ Annulation ou report moins de 4 mois avant événement : 70 % du montant de l'inscription crédité ;

_ Annulation ou report moins de 2 mois avant événement : 60 % du montant de l'inscription crédité ;

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2026 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

OFFRE ENTREPRISES

L'ensemble des participants inscrits dans le cadre de l'offre entreprises s'engage à prendre connaissance du règlement et à le signer.